



**Section CFDT de la
CEIDF : 64/68 rue du
Dessous des Berges
75013 PARIS.**

Tél. : 01 70 23 53 65/63

@ : cfdtceidf@orange.fr

**Retrouvez toutes nos
publications sur :
www.cfdtceidf.com ou
sur notre page
Linkedin.**

CFDT.FR

INTERESSEMENT HAUSSE, PROFITEZ DE VOTRE PEE !

L'intéressement 2018 qui vous sera versé début mai 2019 est le résultat du travail de toutes et tous !

Son versement est rendu possible grâce à la **CFDT**, qui a su négocier les accords relatifs à l'intéressement et au PEE (Plan Epargne Entreprise).

Cet accord vous permet :

- De bénéficier d'un **versement en hausse de près de 14%** par rapport à l'an dernier.
- D'obtenir une **progression de son versement de 17%** en investissant tout ou partie de sa prime sur le PEE.

Par conséquent, vous pouvez bonifier votre intéressement grâce au PEE et :

- Bénéficier de **100 € d'abondement versés par la CEIDF pour 200 € investis** (50% de l'épargne versée).
- Obtenir un **abondement de 20% supplémentaire** pour les investissements au-delà de 200 €.

L'abondement par paliers proposé et **obtenu par la CFDT**, lors des négociations, **permet une hausse de 340 000 €** de l'enveloppe dédiée. **C'est donc 800 000 € qui seront distribués aux salariés** investissant dans le PEE (contre 460 000 € l'an dernier).

Nous vous rappelons que les sommes versées sur le PEE ne sont pas imposables (sous réserve d'une durée de placement de 5 ans). Des sorties anticipées sont possibles sous conditions : Achat de la Résidence Principale, rupture de contrat de travail, arrivée d'un enfant dans le foyer, etc...

La mission de la CFDT est de protéger les intérêts du personnel de la CEIDF. Cette action en est une parfaite illustration !

Contactez-nous pour toute information complémentaire.



@: cfdtceidf@orange.fr
Web: cfdtceidf.com
Tél: 01 70 23 53 63